



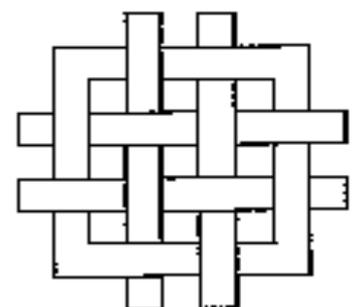
Programme
Zones Arides

Dossier no. 68

**Rôle des ONG dans
la réforme des
politiques de gestion
des ressources
naturelles au
Burkina Faso**

Souleymane Zeba

Décembre 1996



World Resources
Institute

**Rôle des ONG dans la réforme des politiques
de gestion des ressources naturelles
au Burkina Faso**

Souleymane ZEBA

Souleymane Zèba est président de la Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA) au Burkina Faso. Depuis 1996, il exerce simultanément la fonction de président du SPONG, principal collectif des ONG du Burkina. Il est ingénieur de développement rural, spécialisé en Eaux et Forêts. De 1986 à 1992, il a occupé la fonction de directeur national des forêts et de la faune au Ministère chargé de l'Environnement.

La présente étude a été réalisée à partir de NATURAMA, grâce au support financier de WRI (World Resources Institute) et de la participation d'une trentaine d'ONG et de structures étatiques. Son objectif est de renforcer le rôle de la société civile dans la conception des politiques environnementales au Burkina Faso.

Adresse: NATURAMA, 01 BP 6133, Ougadougou 01, Burkina Faso.
Fax: +226 36 19 25.

TABLE DES MATIERES

Acronymes	ii
Remerciements	fii
INTRODUCTION	1
COLLABORATION ENTRE GOUVERNEMENT ET ONG	2
Des mutations politiques et économiques en faveur du pluralisme	2
Mesures politiques en faveur des communautés locales	3
FORMULATION DE MESURES POLITIQUES EN MATIERE DE GRN	4
Cadre Institutionnel de la GRN	4
Facteurs déterminant la formulation des mesures politiques	5
LES ONG ET LES POLITIQUES DE GESTION DE RESSOURCES NATURELLES	6
Rôles des ONG dans l'application des mesures politiques	6
Rôles des ONG dans la formulation de réformes politiques	7
Contribution des ONG au changement des politiques de GRN	7
Facteurs limitant la participation des ONG au développement de réformes nationales	9
<i>Les moyens actuels de négociations des ONG auprès du pouvoir politique</i>	10
PARTICIPATION DES ONG AUX RÉFORMES POLITIQUES: DE NOUVELLES PERSPECTIVES	11
Opportunités présentes et à venir pour participer au débat politique	11
Informar les ONG des opportunités à participer aux réformes politiques	12
Changements nécessaires à l'implication des populations aux réformes de GRN	12
Questions politiques où l'apport des ONG serait le plus profitable	13
RECOMMANDATIONS	16
Annexe	18
Bibliographie	22

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AVLP	Association Vive Le Paysan
BLONGA	Bureau de Liaison des ONG et Associations
BSONG	Bureau de Suivi des ONG
CILSS	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
GERES/VOLTA	Groupement Européen de Restauration des Eaux et des Sols
INERA	Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques
IRBET	Institut de Recherche en Biologie et Ecologie Tropicale
IUCN	Union Mondiale pour la Nature
PAED	Programme des Associations pour l'Environnement et le Développement
PANE	Plan d'Action National Environnement
PNFV	Programme National de la Foresterie Villageoise
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPD	Programme Populaire de Développement
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
SANREM	Sustainable Agriculture and Natural Resources Management Collaborative Research Support Program (projet USAID)
SIX "S"	Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel
SPONG	Secrétariat Permanent des ONG
UNESCO	United Nations Education, Science and Culture Organisation
USAID	United State Agency for International Development
WRI	World Resources Institute
WWF	World Wildlife Fund

REMERCIEMENTS

Au terme de ce rapport, le Président de NATURAMA, coordonnateur de cette étude, tient à remercier particulièrement :

- les responsables du "Centre for International Development and Environment (CIDE/WRI)", en particulier Messieurs Tom FOX, Peter VEIT, et Madame Deanna M. WOLFIRE

- l'institution "World Resources Institute (WRI)", pour son soutien moral, technique et financier

- les membres du Groupe de Réflexion

- les personnes et les ONG qui ont contribué aux études de cas; notamment Bernard Lédéa OUEDRAOGO, Président de l'Association six S, et André Eugène ILBOUDO, coordonnateur de l'Association Vive Le Paysan.

Laurent Magloire SOME, Fidèle HIEN, Dr Didier ZONGO (MBDHP), Dr Rogation PODA (ENAREF), Abdoulaye TOURE (Solidarité Canada Sahel), Serge SOME (BSONG), et Bana IDE (CILSS) ont également apporté des contributions précieuses à cette étude.

Ces remerciements s'adressent également aux représentants de toutes les structures qui ont participé au séminaire de consultation, tenu les 26 et 27 Janvier 1995 à Ouagadougou.

INTRODUCTION

“Les Gouvernements ... ne peuvent certainement pas maîtriser la question du Développement durable parce que les générations futures ne votent pas. Les entreprises ... ne peuvent pas maîtriser la question du développement durable parce que les générations futures ne sont pas les consommateurs d'aujourd'hui.”

Et “les ONG se préoccupent trop de se faire bien comprendre au lieu de chercher à comprendre les autres ... et sont trop soucieuses de leur pureté ... pour coopérer avec eux” (c-à-d le gouvernement et les entreprises).

Cette caricature, certes provoquante, de Lloyd Timberlake¹, nous invite à réfléchir sur la dynamique des rapports entre les gouvernements, les sociétés privées et les ONG.

Au Burkina Faso comme partout au Sahel, la conjugaison du marasme économique et d'une forte croissance démographique a engendré de sérieux problèmes écologiques. Et si les autorités Burkinabés ont pris conscience de la nécessité d'agir, force est de constater que le secteur public n'a pas produit les résultats escomptés dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (GRN). Or, ces insuffisances résident principalement dans le fait que les politiques de GRN n'ont pas toujours été menées en association avec le secteur privé, les ONG et la société civile en général. En effet, pendant longtemps, l'analyse des problèmes et le développement de nouvelles stratégies incombaient aux autorités tandis que le champs d'activités des ONG était restreint à l'exécution des projets sur le terrain.

Cette façon de percevoir le rôle des autorités gouvernementales et des NGO a sévèrement affecté la dynamique des programmes de développement. Aujourd'hui, de nouvelles approches mettent l'accent sur la participation des communautés et des ONG à la conception des politiques, alors que des voix s'élèvent pour dénoncer le cadre institutionnel qui réfrène la lutte pour la protection de l'environnement.

¹ Citation recueillie de la conférence sur l'Environnement en Grande-Bretagne - Septembre 1993.

Cependant, le gouvernement Burkinabé et les ONG entretiennent de bonnes relations, fondées sur le partage d'intérêts mutuels. Le gouvernement attend des ONG qu'elles soutiennent les actions de développement en apportant, d'une part, une aide financière et technique, et en contribuant d'autre part, à la mise en oeuvre de politiques nationales et au maintien de la paix sociale. Les ONG attendent du gouvernement un renouvellement du débat politique, la résolution de difficultés administratives, l'introduction d'exonérations fiscales et douanières et un appui moral auprès des donateurs.

Cette étude se situe dans un contexte nouveau marqué par l'ajustement structurel et le pluralisme politique et vise à apporter un éclairage sur les trois questions fondamentales suivantes:

- Quel intérêt y a-t-il à ce que les ONG participent à la réforme des politiques de gestion des ressources naturelles ?
- Quelles sont les opportunités et les limites de l'action politique des ONG au niveau local et national ?
- Quelles recommandations peut-on faire, en vue d'instaurer une coopération satisfaisante entre le Gouvernement et les ONG concernées ?

COLLABORATION ENTRE GOUVERNEMENT ET ONG

Des mutations politiques et économiques en faveur du pluralisme

Depuis quelques années, des mutations politiques ont acheminé le Burkina Faso vers la démocratisation des institutions publiques et la décentralisation des pouvoirs. Ce contexte politique favorise la participation des organisations privées et de la société civile aux prises de décision. Les ONG ont une plus grande liberté d'expression et peuvent participer à la formulation des politiques en matière de GRN, en particulier dans le cadre des concertations sur la lutte contre la désertification. Par ailleurs, les mutations économiques et financières introduites par les programmes d'ajustements structurels favorisent la contraction du secteur public au profit du privé et des ONG.

Enfin, les donateurs notamment bilatéraux, ont exercé une influence déterminante dans l'élargissement de l'espace politique au Burkina Faso. En plus de leur soutien moral, les bailleurs de fonds ont aidé à la mise en place des institutions démocratiques (ex: élections législatives) et à la formation du secteur privé, notamment la presse. Ils ont également apporté leur soutien à la relecture de certains textes fondamentaux et à la vulgarisation de textes juridiques. Ils ont

aussi encouragé la collaboration entre les ONG et l'Etat, et faciliter la participation des ONG au développement de réformes politiques.

Mesures politiques en faveur des communautés locales

Depuis l'époque coloniale (1898-1960), la politique de gestion des ressources naturelles a été marquée par la prépondérance de l'Etat, à la fois concepteur et maître d'oeuvre des programmes. Jusqu'à une date récente, la gestion des ressources naturelles s'est caractérisée par:

- la protection d'aires classées et l'adoption d'une législation coercitive.
- la concentration des moyens et du pouvoir entre les mains des services forestiers, au détriment des populations rurales et d'autres acteurs privés.

La stratégie participative en matière de GRN a été développée à la suite de l'échec des grands projets de reforestation et de restauration des sols². Elle a été largement inspirée par les succès relatifs de l'action des ONG.

A partir des années 1980, de nouvelles initiatives en matière d'environnement³ ont donné des résultats non négligeables malgré certains défauts:

- les programmes ont généralement été exécutés selon une démarche verticale: si la population a participé, elle ne s'est pas sentie propriétaire des résultats.
- les programmes conçus selon une approche pluridisciplinaire ont été mis en oeuvre par des départements sectoriels indépendants.
- les ambiguïtés du régime foncier ont réfréné l'investissement des communautés dans la gestion des ressources naturelles collectives.

Par conséquent, le Gouvernement a modifié sa stratégie en vue d'une meilleure prise en compte des préoccupations locales concernant la gestion des ressources naturelles. Les hommes politiques reconnaissent la nécessité de confier aux communautés locales la responsabilité des terres sur lesquelles elles produisent et de leur donner le contrôle des ressources naturelles collectives. Cette

² L'opération du Groupement Européen de Restauration des Sols (GERES/VOLTA, 1962-1965) permit de restaurer environ 300.000 hectares de terres pour un coût représentant plus de 10% du budget national. Cependant, faute de tenir compte du contexte socioculturel et des communautés locales, les résultats de cet énorme investissement furent bien en deçà des objectifs escomptés.

³ Naissance d'un programme national de foresterie villageoise (réactualisé en 1991).

perception des autorités politiques se traduit par une nouvelle approche de gestion des ressources naturelles, communément appelée "l'approche terroir".

La volonté du Gouvernement à transformer l'Etat-monopole en l'Etat facilitateur des initiatives locales de développement s'est matérialisée en 1988 par l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel. Ce mouvement s'est renforcé en 1993 par la mise en place d'une Commission Nationale sur la Décentralisation et l'adoption de textes de lois. Le mouvement devrait s'étendre aux zones rurales à partir de 1997. La mise en oeuvre du Programme National de Gestion des Terroirs (1986-1990) est un autre exemple de coopération entre les ONG et le gouvernement. L'action de ce programme de gestion des terroirs par les villageois s'est prolongée ces dernières années à travers de nombreux projets de développement.

Pourtant, malgré la volonté politique déclarée, il existe au niveau central et provincial certaines réticences au changement et à la délégation du pouvoir.

FORMULATION DE MESURES POLITIQUES EN MATIERE DE GRN

Le cadre institutionnel de la GRN

Le paysage institutionnel Burkinabé est marqué par la pluralité des centres de décision concernant la GRN. Mis à part le Président du Faso à pouvoir discrétionnaire, et le premier Ministère, les centres de décision sont les suivants:

a) Le Ministère de l'Environnement et du Tourisme est la première institution concernée. Il est en principe le garant institutionnel de l'équilibre écologique.

b) Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales est le gestionnaire des sols et des pâturages. Il assure également la tutelle du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), et de nombreux projets de développement rural.

c) Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines intervient dans la fixation des prix de certains produits comme le bois de chauffe et gère le secteur minier.

d) Le Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique gère toutes les questions de recherche sur les ressources naturelles. Il assure la tutelle d'un Comité de la Recherche Forestière .

e) Le Ministère de l'Economie, des Finances, et du Plan est chargé de l'aménagement du territoire et de la planification du développement.

f) Les structures interministérielles à voie consultative conseillent le Conseil des Ministres dans les décisions relatives à la GRN.

g) L'Assemblée des Députés du Peuple (A.D.P) est chargée du vote des lois de l'Etat, en particulier les textes fondamentaux sur l'environnement. Elle est composée de la chambre des Députés et de la chambre des Représentants de la société civile (dont les ONG et associations écologistes).

Facteurs déterminant la formulation des mesures politiques

Il est très difficile de saisir comment de nouvelles mesures sont prises faute d'accès aux sources d'information adéquates. L'analyse du contexte socio-économique et écologique apporte un élément de réponse.

La zone soudano-sahélienne à laquelle appartient le Burkina connaît une crise généralisée des écosystèmes, marquée par le progrès de la désertification et par une forte diminution des ressources renouvelables (eau, flore, faune) et de la fertilité du sol. Le pays subit par ailleurs les effets d'une forte croissance démographique et des sécheresses récurrentes depuis les années 70. Le Burkina pâtit aussi de la dégradation des espaces périurbains due à la progression de l'urbanisation.

Les conséquences socio-économiques et écologiques sont multiples:

- production agro-pastorale insuffisante;
- crise énergétique liée à l'amenuisement des ressources forestières;
- dégradation du réseau hydrographique;
- abaissement des nappes phréatiques aux débits de plus en plus aléatoires;
- aggravation de l'érosion et du niveau de fertilité des sols;
- trouble de la paix sociale (ex: conflits entre agriculteurs et éleveurs).

Ces facteurs sont suffisamment graves pour influencer les prises de décisions politiques. A ceux-ci, il faut ajouter l'évolution du contexte international et du contexte politique marqués par:

- Les effets des diverses conférences internationales et régionales telles celles de Rio 92;
- Le poids des structures des Nations Unies (FAO, UNESCO, PNUE...), des institutions financières (Banque Mondiale, FMI...), des ONG internationales (IUCN, WWF, WRI...) et les obligations liées à la ratification de différentes conventions internationales visant à une meilleure gestion des ressources naturelles;
- Les conditions de paiement de certains donateurs bilatéraux⁴;
- Les décisions des structures régionales tel le CILSS et l'affirmation des structures et institutions de recherche impliquées dans la GRN (IRBET, INERA...);
- L'émergence de groupements d'intérêt économique et associations impliquées dans la gestion des ressources naturelles (ex: associations de chasseurs);

L'émergence d'ONG nationales et locales, de mouvements de défense des droits de l'homme, et de protection de l'environnement (ex: Ligue des consommateurs du Burkina);

- La création de partis politiques écologiques (ex: Union des Verts du Burkina).

LES ONG ET LES POLITIQUES DE GESTIONS DE RESSOURCES NATURELLES

Rôles des ONG dans l'application des mesures politiques

Les ONG jouent aujourd'hui un rôle important dans les zones rurales en travaillant directement avec les villageois, notamment sur l'approvisionnement en eau potable, la lutte contre l'érosion des sols, sur des projets de reboisement, d'agro-foresterie et d'exploitation du bois de chauffe. Leurs réalisations sur le terrain sont d'ampleur importante. Plusieurs d'entre elles (AFVP, "Six S"...)

⁴ Certains donateurs conditionnent leur financement à l'adoption de réformes ou de mesures politiques par le Gouvernement.

sont reconnues officiellement comme des acteurs incontournables du processus de développement local et régional, et sont de plus en plus associées à la planification et l'utilisation des ressources naturelles. Les programmes d'appui aux initiatives communautaires en matière d'environnement tels que "Réseau Afrique 2000" ou encore Solidarité Canada Sahel ont par ailleurs accru la capacité d'intervention des ONG.

La force des ONG sur le terrain, provient de la flexibilité de leur approche, de leur pluridisciplinarité et de leur capacité de négociation avec les villageois. Les ONG peuvent en effet répondre aux nombreuses sollicitudes des populations (agriculture, élevage, hydraulique, foresterie, éducation, etc.). Cette pluridisciplinarité est particulièrement intéressante parce qu'elle permet une approche globale de la lutte pour la protection de l'environnement. Les ONG sont, de plus, en mesure d'agir plus rapidement, compte tenu de leur indépendance et de leur dimension restreinte.

Rôle des ONG dans la formulation de réformes politiques

Le Gouvernement apprécie les efforts déployés par les ONG pour promouvoir le développement et respecte leur autonomie. Cependant, le Gouvernement voudrait concevoir, orienter et coordonner la politique de développement national. Bien qu'il n'y ait pas de position gouvernementale précise quant au rôle souhaitable des ONG dans la réforme des politiques, il y a une tendance à cantonner les ONG dans l'exécution des projets de développement.

D'autre part, certains responsables d'ONG pensent que ces organisations ne doivent pas se "mêler de politique". Il faut reconnaître que certains donateurs s'opposent à la participation des ONG au débat politique⁵. Aussi, beaucoup d'ONG préfèrent préserver une image neutre plutôt que de risquer leurs chances de financement.

Contribution des ONG au changement des politiques de GRN

La lutte des ONG pour influencer les politiques de gestion des ressources naturelles doit se mener sur plusieurs fronts, en particulier, les autorités gouvernementales, le secteur privé, les médias et les communautés de bases.

⁵ La plupart des bailleurs de fonds estiment que leurs financements ne doivent pas soutenir le Lobbying ou le développement de mouvements politiques.

Impact des ONG écologistes (ONGE) au niveau du Gouvernement

Le Programme Populaire de Développement de 1984 marque les premières tentatives du Gouvernement pour impliquer les ONG à l'élaboration des plans nationaux. Cependant le contexte politique n'était pas particulièrement favorable à une participation réelle et efficace des ONG aux prises de décision. Plus récemment, l'élaboration du deuxième Plan Quinquennal de Développement Populaire 1991-1995, et du Plan d'Action National pour l'Environnement ont donné lieu à des débats plus ouverts impliquant les ONG⁶. Certaines d'entre elles ont aussi été associées, dans une moindre mesure, à l'élaboration du Code de l'Environnement. Pourtant, en dehors de quelques exceptions, la plupart des ONG n'ont pas joué de rôle significatif dans les réformes de politiques nationales.

Impact des ONGE sur le secteur privé lucratif

Les ONGE ont rarement une influence sur le secteur privé lucratif. Elles n'ont pas développé une attitude critique vis à vis des actions négatives de ce secteur sur l'environnement: sociétés génératrices de pollution et nuisances, entreprises d'exploitation du bois de chauffe et du bois d'oeuvre, sociétés de chasse, etc. Par ailleurs, le secteur privé lucratif participe rarement au financement des ONGE⁷.

Impact des ONGE à travers les médias

Globalement, les ONGE ont une vision pédagogique du développement. Les résultats de leurs actions "accrochent" l'attention des médias qui en font l'écho. La presse est d'une grande importance dans la propagation des idées des ONGE au Burkina. Par exemple, la campagne médiatisée menée par NATURAMA a contribué à créer les conditions psychologiques pour sauver la forêt classée du barrage (Bois de Boulogne) à Ouagadougou.

Leur impact pourrait être renforcé si les ONG avaient une démarche de groupes dans leurs actions, si elles faisaient un meilleur usage des moyens de communication et si elles mettaient à profit les opportunités qui leurs sont offertes au plan national dans ce domaine.

Impact sur les collectivités locales

Les relations privilégiées ONG/population permettent les ONG d'influencer les réformes politiques au niveau local à travers l'approche "gestion des terroirs" menée en étroite collaboration avec les villageois. Les ONG agissent en tant

⁶ Dans le cadre du Plan Quinquennal 1991-1995, des mesures institutionnelles ont été prises pour que les ONG puissent travailler en harmonie avec les stratégies et politiques nationales.

⁷ Toutefois, on note la participation d'une vingtaine de sociétés privées, au financement des programmes de NATURAMA.

qu'intermédiaires auprès des autorités administratives locales pour poser certains problèmes.

Facteurs limitant la participation des ONG au développement de réformes nationales

Les ONG présentent diverses caractéristiques qui peuvent expliquer leur rôle limité dans la formulation de réformes politiques nationales. Parmi ces facteurs limitant, on cite en particulier: des ressources humaines et financières insuffisantes, une concertation entre organisations difficile, le statut apolitique des ONG et leur position délicate vis-à-vis de certains donateurs...

Pour que les ONG aient une influence au plan national, il faudrait qu'elles se positionnent en qualité de partenaire auprès du Gouvernement. Cependant, pour pouvoir négocier en tant que partenaire, il faut avoir la capacité de comprendre les politiques nationales et leur interdépendance. Cela suppose pouvoir recruter des cadres de conception bien informés, ayant un bon niveau de culture politique. Leurs ressources humaines et financières étant très limitées, les ONG ne sont pas aujourd'hui considérées comme des partenaires du Gouvernement, mais plutôt comme des outils d'exécution à la disposition de l'Etat.

Soucieux d'améliorer la coordination des ONG, le gouvernement a créé en 1984, le Bureau de Suivi des ONG (BSONG), chargé de la normalisation des relations de travail entre ONG et structures de l'Etat. Les ONG elles-mêmes ont perçu la nécessité de coordonner leurs activités et ont créé le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), pour les ONG nationales et internationales, et le Bureau de Liaison des ONG et Associations (BLONGA), spécifiquement pour les ONG nationales. De plus, plusieurs ONG et associations se sont concertées pour créer en 1993 le "Programme des Associations sur l'Environnement et le Développement" (PAED). D'autres ONG ont établi la même année un consortium dénommé "Cadre Général de Concertation des ONG et Associations sur l'Environnement et le Développement (CGCONGA/ED). Malgré l'existence de ces réseaux, les ONG éprouvent des difficultés à se concerter, formuler des propositions et les faire valoir auprès du gouvernement.

Enfin, la recherche opportuniste de fonds auprès des donateurs peut contrarier une approche de développement durable et de planification de long terme. On rappelle par ailleurs, la position de certains donateurs vis-à-vis du rôle politique des ONG et le caractère apolitique que la plupart des ONG affichent dans leurs statuts.

Les moyens actuels de négociations des ONG auprès du pouvoir politique

Les ONG sont en générale soucieuses de partager leurs opinions et leurs expériences en vue de l'élaboration des réformes. En plus des contacts informels et discrets auprès des autorités, les moyens des ONG pour se faire entendre sont les suivants:

- les rencontres officielles (séminaires, réunions, assises nationales multiformes);
- la presse (journaux, radiodiffusion, télévision);
- les groupes de pression (lobbying);
- les plaintes en justice: la constitution autorise les associations à se plaindre en justice contre tout dommage à l'environnement;
- l'organisation de pétitions contre certaines lois;
- la présentation aux autorités, des résultats des projets ONG sur le terrain;
- les propositions écrites (lettres au Gouvernement);
- l'utilisation des réseaux ONG et du BSONG.

Les mécanismes de concertation entre les ONG d'une part, et les ONG et l'Etat d'autre part, sont les suivants:

- La rencontre pour la présentation de voeux du nouvel an au Président du Faso, traditionnellement considérée comme une occasion pour évoquer les problèmes et les doléances des ONG;
- La rencontre annuelle des ONG avec le Ministre du Plan;
- Le Bureau de Suivi des ONG (BSONG);
- Le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG).

En plus de ces mécanismes traditionnels, de nouvelles structures ont récemment été introduites telles que la deuxième Chambre⁸ du parlement, le PAED et le CGCONGA/ED.

⁸ Ceux sont messieurs Souleymane ZEBA, Président de NATURAMA, et Paul BAYILI, représentant de l'ANGDB, qui ont été élus par les associations pour représenter l'opinion écologiste dans cette 2ème chambre. A la date de ce rapport, la chambre des représentants n'était pas encore fonctionnelle.

PARTICIPATION DES ONG AUX RÉFORMES POLITIQUES: DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Opportunités présentes et à venir pour participer au débat politique

Au Burkina Faso, les résultats des mutations économiques et politiques se concrétisent et offrent de nouvelles perspectives aux ONG pour stimuler les réformes politiques:

- la démocratisation instaurée en 1990-1992 nécessite une réforme des politiques de développement à tous les niveaux. Etant donné que toutes ces politiques ont des incidences sur l'écologie, les réformes relatives à la gestion des ressources naturelles seront itératives et se poursuivront pendant longtemps;
- le Programme d'Ajustement Structurel adopté par le Gouvernement prône une nouvelle vision de la division nationale du travail, à travers une meilleure implication du secteur privé et des ONG;
- la mise en oeuvre du Plan d'Action National pour l'Environnement suppose l'actualisation des mécanismes institutionnels et la participation active des ONG à la gestion de l'environnement;
- le développement du mouvement de décentralisation nécessite une réforme de la gestion de l'environnement urbain (responsabilisation des communes) et du régime de propriété des ressources naturelles telles que les forêts communales et départementales;
- l'élaboration prochaine d'un Plan National d'Action contre la désertification pour appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, adoptée en Octobre 1994;
- l'application et le suivi des dispositions adoptées par le sommet de RIO (Juin 1992): convention sur la diversité biologique, agenda 21, etc.

Informar les ONG des opportunités pour participer aux réformes politiques

L'implication des ONG dans les réformes politiques passe par leur régulière information sur les nouvelles orientations envisagées par l'Etat. Ceci nécessite de disposer d'un cadre de concertation inter-ONG et ONG-Etat. On relèvera à cet égard l'intérêt des récentes mesures ci-après:

- la nomination de membres pour siéger au Conseil Economique et Social;
- la désignation des représentants d'ONG pour siéger à la deuxième chambre du parlement Burkinabé;
- la représentation du SPONG au Comité de Coordination du P.A.N.E;
- la création du BSONG à la Direction Générale de la Coopération;
- la représentation des ONG aux sessions du Comité de Gestion du PNGT.

La rencontre annuelle entre le Gouvernement (Ministère du Plan) et les ONG gagnerait à être renforcée par des rencontres au niveau des départements ministériels (par exemple entre le Ministère de l'Environnement et les ONGE). Ce serait alors l'occasion de systématiser l'information des ONG et leur participation aux projets de réformes envisagés. De même, à la faveur du mouvement actuel de décentralisation, il serait utile de constituer au niveau de chaque province, un cadre de concertation entre les autorités politiques locales et les différents partenaires de développement (y compris les ONG).

Changements nécessaires pour impliquer les populations aux réformes de GRN

La participation de la population aux réformes de GRN est limitée par la culture sous-jacente au cadre institutionnel et juridique, et l'attitude de l'élite vis-à-vis des paysans.

Cadre institutionnel et juridique

Le cadre institutionnel a conservé le caractère autoritaire de la politique coloniale, où la participation aux prises de décision et leur mise en oeuvre était exclusivement réservé à l'élite de l'administration. L'administration argumente généralement qu'elle n'a pas les moyens d'informer et d'impliquer les populations dans la définition des textes réglementant la GRN. Cette argumentation est confortée par le fait qu'aucun texte oblige les administrations à consulter les populations pendant l'élaboration des stratégies de développement. Tout dépend donc de la bonne volonté des administrations.

D'autre part, l'élaboration des lois est généralement technocratique. La législation des ressources naturelles au Burkina a été longtemps fondée sur la logique de "conservation - exclusion": d'après le législateur, il fallait protéger l'environnement perçu comme fragile et vulnérable en le soustrayant à l'action des populations locales. Celles-ci étaient considérées comme la cause principale des dégradations de l'environnement.

Enfin, en attendant l'extension du mouvement de décentralisation aux zones rurales, la loi ne fait pas de place aux mesures politiques provinciales ou régionales. Toutes les politiques sont nationales, s'appliquant à tout le territoire, sans considération des diversités économiques, écologiques et socioculturelles.

Attitude de l'élite vis-à-vis des paysans

L'analphabétisme (80% de la population environ) et la sous-information limitent de façon importante la participation populaire à la réforme des politiques de GRN. Cet analphabétisme a souvent servi de prétexte pour marginaliser les populations dans les prises de décisions relatives aux ressources naturelles. Cependant, le manque de considération et de confiance dans l'expérience et le savoir-faire des paysans est la cause véritable de leur marginalisation.

Dans tous les instruments étatiques, on retrouve le souci constant d'affirmer la propriété de l'Etat sur les ressources naturelles afin d'assurer la maîtrise totale de leur exploitation. Par suite, les populations se sont désresponsabilisées et considèrent aujourd'hui, que la GRN est l'affaire des institutions administratives et techniques de l'Etat. De nos jours, de nouvelles considérations politiques sont perceptibles, ce qui constitue un espoir pour établir des conditions propices à la participation populaire dans les stratégies de développement.

Questions politiques où l'apport des ONG serait le plus profitable

La décentralisation

L'extension du mouvement de décentralisation conditionne l'amélioration des systèmes actuels de gestion des ressources naturelles, à la fois au niveau des centres urbains et au niveau rural. La gestion des ressources naturelles urbaines et périurbaines nécessite d'être réformée pour parvenir à responsabiliser les communes. Les ONG pourraient jouer un grand rôle dans la conception de ces réformes et des tests d'application. Leurs expériences et leur statut non gouvernemental devraient être particulièrement utiles. D'autre part, les ONG sont aussi bien placées pour contribuer à la formulation de réformes au niveau rural, considérant leur bonne connaissance du terrain.

L'opération " 8000 villages, 8000 forêts- une école, un bosquet"⁹

L'engagement du Président du Faso offre un cadre propice aux ONG pour faire valoir leurs acquis de terrain dans la gestion des forêts villageoises et de l'éducation environnementale en milieu scolaire. Les ONG devraient prendre des initiatives pour contribuer à ce grand projet, et offrir leurs conseils. Elles pourraient en particulier jouer un rôle efficace dans la communication entre les villageois et le pouvoir.

La lutte contre la pauvreté

La pauvreté est souvent la principale cause de la dégradation des ressources naturelles. Au Sahel aujourd'hui, les ONG, les Gouvernements et les donateurs ont le souci de réduire la pauvreté et d'améliorer la gestion des ressources naturelles. Cela suppose des réformes politiques, institutionnelles et législatives pour prendre en compte les réalités locales, s'assurer que les mécanismes nouveaux pourront mobiliser davantage les communautés villageoises et obtenir un impact sur la gestion des ressources. Là encore, les ONG seraient en mesure de conseiller le gouvernement et de suivre la progression de la situation.

La valorisation du savoir paysan

Les ONG pourraient faire valoir les points de vue des communautés et le savoir paysan, lors des discussions relatives aux réformes politiques. Cela permettrait au Gouvernement de sonder l'opinion des villageois sur les avant-projets de réformes. En effet, les ONG sont bien placées pour comprendre les paysans et discuter avec les services étatiques.

Les réformes législatives

Le gouvernement est en train de concevoir un nouveau code forestier et des textes d'application du code de l'environnement. L'apport des ONG pourrait avoir un impact important dans ce processus car elles connaissent bien les points de vue des communautés sur les sujets tels que la chasse, la coupe abusive du bois, les feux de brousse, etc... En effet, elles ont l'avantage d'être ni juges, ni parties.

Etudes d'impact sur l'environnement (EIE)

Le nouveau code de l'environnement vient d'instaurer l'obligation de mener des EIE pour toutes les activités susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Il est probable que ces études soient réalisées par des bureaux d'études privés. Il serait opportun de prévoir des études de contre-expertise réalisées par des tierces personnes et soumises à l'administration avant qu'elle

⁹ Projet de sauvegarde de l'environnement et de lutte contre la désertification, évoqué par le Président du Faso lors de son appel, le 2 Juin 1994.

ne tire ses conclusions. Cette fonction pourrait être assurée par un consortium d'ONGE dont le spectre de compétences et l'éthique écologiste devrait garantir la qualité des études.

La pré-vulgarisation des résultats des recherches

De nombreux résultats de recherche scientifique demandent à être testés sur quelques sites avant d'être vulgarisés. De même, certains concepts politiques nouveaux demandent à être testés au niveau de quelques stations avant de les appliquer. Les ONG peuvent jouer un rôle dans la pré-vulgarisation sur leurs zones de travail avant de valider ces résultats.

L'approche "Gestion des Terroirs"

L'approche "Gestion des Terroirs" est la principale politique de développement durable en cours aussi bien au Burkina et que dans les pays limitrophes. A ce titre, de nombreuses questions sont actuellement en discussion: financement du développement local, plans de gestion de terroirs, approche genre (les femmes et la gestion des terroirs), suivi écologique et socio-économique des terroirs, etc... L'apport des ONG serait extrêmement souhaitable dans toutes ces réflexions.

La Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification

Cette convention invite particulièrement les Gouvernements à coopérer avec les ONG dans l'application des mesures préconisées. Des mécanismes d'implication sont en discussion et il serait souhaitable que les ONG se concertent et fassent valoir leurs opinions, en particulier sur les approches et les outils à utiliser pour les projets de nouvelle génération.

Le Code forestier

Le Ministère chargé des forêts, de la faune et de la pêche a engagé en 1995, une concertation nationale ayant pour objectif la réforme de politiques et l'adoption d'un nouveau code forestier. Les ONG concernées par la gestion des ressources naturelles devraient suivre ce processus, et partager leurs expériences et celles des populations avant la finalisation de ces nouvelles politiques et ces textes juridiques.

RECOMMANDATIONS

Dans le climat actuel d'ouverture politique, et à la lumière des idées développées dans la section précédente, les recommandations suivantes nous semblent pertinentes:

- 1- Sensibiliser les ONG quant à leur rôle possible dans les réformes de stratégie, sachant qu'elles ne mesurent pas suffisamment combien leurs contributions pourraient être décisives dans la formulation des politiques de GRN.
- 2- Améliorer la concertation interne des ONG à travers des réseaux d'alliances, pour être plus crédible auprès du Gouvernement. La concertation des ONG est essentielle pour pouvoir soumettre au Gouvernement des propositions groupées et cohérentes et se positionner en qualité de partenaire. Ce partenariat pourrait se concrétiser dans la formulation des réformes législatives sur le code forestier en cours et les textes d'application du code de l'environnement.
- 3- Oeuvrer en faveur de la décentralisation effective de la GRN, dans le cadre du mouvement national de décentralisation engagé par le Gouvernement.
- 4- Mettre à profit les expériences et la bonne connaissance de terrain des ONG pour expérimenter les programmes d'envergure, tels que le mot d'ordre "8000 villages, 8000 forêts - une école, un bosquet". Pour cela, les ONG pourraient par exemple:
 - * clarifier la gestion des forêts villageoises,
 - * promouvoir l'éducation environnementale en milieu scolaire,
 - * servir d'intermédiaire en matière de communication entre les villageois et le pouvoir.
- 5- Assurer le suivi des initiatives de lutte contre la pauvreté afin de freiner la dégradation des ressources naturelles qui en résulte.
- 6- Aider à valoriser le savoir paysan, en particulier, lors de l'élaboration des avant-projets politiques.
- 7- Proposer un forum Gouvernement-ONG qui se réunirait périodiquement pour échanger des informations et débattre des opinions politiques en matière de GRN.
- 8- Convaincre les donateurs sur le bien-fondé du financement des initiatives d'ONG en faveur des réformes de politique de GRN. Par ailleurs, les donateurs

devraient démontrer leur volonté de travailler avec les ONG en leur allouant davantage de fonds pour leur permettre de capitaliser leur expérience et leur compétence.

9- Constituer une force compétente de contre-expertise capable de collaborer avec le Gouvernement, pour l'examen des conclusions d'études d'impact sur l'environnement.

10- Collaborer avec des structures de recherche, afin de contribuer à la pré-vulgarisation des résultats de recherches scientifiques en les testant sur le terrain. Ce principe pourrait aussi être appliqué à certains concepts politiques nouveaux.

11- Oeuvrer pour l'instauration d'une loi par laquelle les réformes politiques relatives à la gestion des ressources naturelles ne pourront être ratifiées qu'après consultation des populations concernés.

12- Accorder une plus grande importance à la formation de responsables ONG dans le but d'accroître leurs compétences d'analyse des stratégies nationales, ce qui leur permettra de mieux appliquer les bonnes politiques, et de contribuer à l'amélioration des moins bonnes.

13- Promouvoir la diffusion des expériences des ONG dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. On pourrait pour ce faire commencer par diffuser ce rapport auprès des ONG et des structures gouvernementales concernées, et organiser un séminaire de restitution et de validation des propositions qui y sont faites¹⁰.

14- Apporter un appui financier pour permettre aux ONG intéressées par les réformes politiques de GRN, de renforcer et développer leurs compétences.

¹⁰ Suite à cette recommandation, un atelier a été organisé à Ouagadougou, les 26 et 27 Janvier avec le soutien de WRI.

ANNEXE

Nous vous proposons d'examiner les outils et méthodes utilisées par l'Association Vive Le Paysan (AVLP), la Fondation NATURAMA et la Fédération des Unions de Groupements Naam pour participer aux débats politiques en matière de GRN.

1. Cas de l'Association Vive Le Paysan (AVLP)

1.1 Stratégie et domaine d'intervention

"L'Association Vive Le Paysan" est une organisation fondée et gérée par des paysans, qui mène ses activités avec un soutien technique et/ou financier extérieur. Créée au Burkina Faso en 1979, l'AVLP a pour objectif actuel de rendre le paysan capable et conscient d'être le principal acteur de son propre bien-être. Sa devise résume tous ses efforts: "Du mil, de l'eau pour tous".

Domaines d'intervention:

- Agriculture, élevage et environnement;
- Education formelle et informelle (scolarisation des enfants et alphabétisation des adultes);
- Santé humaine et animale;
- Formation et encadrement des membres;
- Amélioration de la position de la femme dans le développement.

1.2 Moyens mis en oeuvre pour participer aux réformes

L'association entend influencer les prises de décision au niveau provincial et gouvernemental à travers l'organisation de colloques et de programmes d'action de terrain. Les méthodes utilisées sont indirectes par soucis de préserver l'image de l'association et de maintenir la confiance de la communauté villageoise, nécessaire au succès des actions menées.

1.3 Les facteurs de réussite

Les actions de l'AVLP sont généralement concentrées sur le développement rural à caractère collectif qui promeut l'unité villageoise, la mobilisation et la participation active des bénéficiaires. Dès la phase d'identification des projets, les villageois concernés s'entendent sur l'objectif recherché et la participation de chacun. Les autres facteurs de succès sont les suivants:

- Une éthique du travail;
- L'effort de compréhension du monde rural matérialisé par la présence permanente de l'équipe sur le terrain;
- La mise en place d'une structure légère de type pyramidal renversée;
- La période d'implantation (peu d'ONG existaient en 1979).

2. Cas de la Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA)

2.1 Stratégie et domaines d'intervention

NATURAMA fut créée en 1990 pour oeuvrer à la conservation de la nature et de ses ressources, et promouvoir un développement durable. Dans ce but, la fondation:

- priorise l'appui aux initiatives locales, surtout celles des collectivités déjà organisées;
- s'attache à faire de ses interventions sur le terrain des modèles susceptibles de convaincre le public et les opérateurs de développement du bien-fondé des approches et techniques préconisées;
- recherche les voies et moyens pour accorder aux femmes et aux enfants, une meilleure place dans la conception et l'exécution des programmes relatifs à l'environnement et s'efforce à exploiter de façon optimale les connaissances locales;
- s'attache à cultiver une coopération saine mais critique avec les partenaires publics et privés afin de renforcer une conscience écologique.

Le programme actuel de NATURAMA vise à:

- développer l'éducation environnementale, particulièrement auprès des jeunes (élèves, étudiants, mouvements de jeunesse...). Les activités d'information sont supportées par le bulletin trimestriel NATURA;
- développer des projets de démonstration sur le terrain, particulièrement relatifs à la conservation de la biodiversité;
- entreprendre des études portant sur l'environnement et le développement. Plusieurs réflexions ont déjà été faites sur: pauvreté et environnement, le mot d'ordre des 3 luttes, l'opération "8000 villages, 8000 forêts", l'opération "une école, un bosquet";
- promouvoir la communication au sein des ONG écologistes, et la formation de formateurs.

2.2 Moyens mis en oeuvre pour participer aux réformes

Les moyens utilisés pour participer aux débats des réformes politiques reposent sur:

- la réflexion par groupe de travail sur des sujets donnés;
- le contact avec les structures concernées;
- la recherche d'un partenariat avec d'autres ONG sur un problème donné;
- l'utilisation de la presse pour informer et acquérir le soutien du public;
- le soutien des membres d'honneur (députés, ministres, notables...)

2.3 Les facteurs de réussite

Les facteurs de réussite sont les suivants:

- l'existence d'une base scientifique et technique lui permettant de prendre position dans des situations critiques et la diversité de provenance de ses membres, considérée comme un gage d'objectivité;
- la capacité d'analyse critique des actions néfastes pour l'environnement et la promptitude de réaction;
- le développement d'un partenariat avec les ONG nationales et internationales traitant de questions environnementales.

3. Cas de la Fédération des Unions de Groupements Naam (FUGN)

3.1- Stratégie et domaine d'intervention

Selon Ouedraogo L.B, le Président de l'association "Six S", "l'essentiel est de pouvoir d'abord rendre les hommes responsables de leurs propres problèmes, les aider à se prendre en charge totalement". Pour ce faire, la fédération utilise la méthode des "trois A" (Auteur, Acteur, Arme) qui permet de contourner les blocages liés à divers coutumes et interdits sans les détruire. Cette méthode consiste "à amener astucieusement le paysan à concevoir lui-même son projet (Auteur). La mise en oeuvre du projet par son concepteur (Acteur) se fait sous le regard critique du technicien en vue d'éventuels conseils utiles. Pendant l'opération, les efforts font appel à la volonté soutenue, l'amour du travail bien fait, la détermination, la motivation. Cet engagement et cette concentration d'esprit captivent l'intéressé, ce qui ennoblit l'âme et permet de porter moins d'attention aux coutumes et interdits" (Ouedraogo L.B ,1994).

La FUGN a été créée en 1967 au Yatenga, date à partir de laquelle on a assisté à une prolifération des groupements dans les provinces voisines et les régions plus éloignées. La Fédération des Unions des Groupements Naam compte de nos jours 4.700 groupements dans 18 Provinces. L'expérience des groupements Naam au Burkina a fait tâche d'huile dans d'autres pays du Sahel¹¹ et a abouti à la création de l'ONG internationale SIX S¹², basée au Burkina. Les activités des Groupements Naam s'articulent autour des urgences ponctuelles (lutte contre la faim, approvisionnement en eau,...) et des projets de long terme (activités communautaires de protection et de restauration de l'environnement).

¹¹ Les pays sahéliens membres de "Six-S" sont: Burkina Faso, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et bientôt le Tchad

¹² "Six-S" veut dire "Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel"

3.2 Moyens mis en oeuvre pour participer aux réformes

La fédération organise des réseaux de solidarité pour soutenir les initiatives locales en privilégiant les plus démunis. Par la formation et l'animation "elle accompagne le démarrage des nouvelles associations et des activités naissantes" (Ouedraogo, 1996).

3.3 Les facteurs de réussite

L'influence de la FUGN sur les populations locales est telle que les politiques dépassées ne mobilisent plus les populations et les services gouvernementaux sont obligés d'en tenir compte dans la conception de politiques nouvelles. Pourtant, malgré sa longue expérience et sa renommée, la fédération n'a été sollicitée par les structures gouvernementales que pour contribuer à l'élaboration des plans quinquennaux. Elle n'a pas été associée à l'élaboration d'autres politiques telles que celles relatives à la réorganisation agraire et foncière (RAF).

Les succès de la Fédération sont surtout liées à sa méthode d'intervention:

- la fédération propose des activités collectives prenant en compte les besoins et le savoir faire des paysans;
- elle travaille avec les structures existantes et les méthodes locales, ce qui crée une harmonie entre les groupements à travers la culture, le langage et les aspirations des paysans;
- "Elle a mis en place ... un système d'appui efficace qui permet d'amplifier l'effort des paysans, tout en respectant leur autonomie" (Ouedraogo, 1996).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ministère du Plan et de la Coopération. 1991. "Plan Quinquennal de Développement populaire 1991-1995." Ouagadougou, Burkina Faso.

Ministère de l'Environnement et du Tourisme. 1986. "Plan National de lutte contre la désertification." Ouagadougou, Burkina Faso.

SPONG, et Ministère du Plan et de la Coopération. 1991. "Convention d'agrément entre le gouvernement du Burkina et le SPONG." Ouagadougou, Burkina Faso.

DONDASSE, Talata. E. 1993. "Programme de renforcement des capacités nationales, de définition et de coordination des politiques et stratégies de développement du secteur privé." Ouagadougou, Mai.

SWARIZENDRUBER, JF.JX et Bernard Berka NJOVENS. 1993. "Participation des O.N.G africaines à la réforme des politiques en matière de ressources naturelles." World Resources Institute, Novembre.

Cour Suprême. 1991. "Constitution du Burkina Faso." Ouagadougou, Burkina Faso.

Presidence du Faso. 1994. "Discours du 2 Juin 1994 sur la production." Ouagadougou, Burkina Faso.

Ministère des Finances, du Plan et de la Coopération. 1991. "Textes portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso." Ouagadougou, Juin.

Ministère de l'Environnement et du Tourisme. 1994. "Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), 2ème édition." Ouagadougou, Avril.

Ministère de l'Environnement et du Tourisme. 1991. "Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV)." Ouagadougou, Juin.

Assemblée des Députés du Peuple. 1994. "Loi n°002/94 ADP du 19 Janvier 1994, portant Code de l'Environnement au Burkina Faso." Ouagadougou.

FAO. 1994. "Cadre institutionnel de la gestion des forêts, de la faune et de la pêche au Burkina Faso." Bureau juridique de la FAO, Rome, mai.

FAO. 1993. "Législation des forêts et de la faune, rapport intérimaire à des fins de discussion." Bureau Juridique de la FAO, Rome, Décembre.

FAO. 1994. "Proposition d'une nouvelle législation sur la pêche et l'agriculture au Burkina Faso." Bureau juridique de la FAO, Rome, Janvier.

FAO. 1994. "Les coutumes relatives à la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso." Bureau juridique de la Fao, Rome, Mars.

UGEV. 1966. "Rapport économique du 2ème congrès de l'UGEV. 1-4 Août 1966" In JEUNE-VOLTA Spécial Congrès Tome 2 p.72, Ouagadougou.

Fédération des unions des Groupements Naam. 1994. "Rapport d'activités 1993-1994". 49 pages.

Journal Officiel de la République française. 1953. "Débats de l'Assemblée de l'Union Française." n°28, Samedi 11 juillet 1953. extrait dans "Bois et Forêts des Tropiques" n°31, Septembre 1953 pp.50-52.

ZEBA, S. 1990. "Identification d'un Programme de Renforcement de la Protection des Espèces Animales et Végétales au Burkina Faso." MET-Banque Mondiale, Ouagadougou, Burkina Faso.

Ministère de l'Environnement. 1994. "Coopérations: Des idées aux Actes. Rapport de la conférence "Unis dans le changement" *. Manchester, Royaume-Uni. Février.

Covey, Jane G. 1992. "A note on NGOs and Policy Influence." Boston, IDR Working paper, Vol 9 No 2.



**Programme
Zones Arides**

Le Programme Zones Arides oeuvre pour la promotion d'une gestion plus efficace et équitable des ressources naturelles de l'Afrique semi-aride, à travers différents types de travaux menés en collaboration avec de nombreuses organisations. Ses efforts sont tout particulièrement centrés sur la conservation des sols et la gestion de la fertilité, le développement pastoral et les régimes fonciers ainsi que les problèmes d'accès aux ressources. Les objectifs clés du programme sont de renforcer les liens de communication entre l'Afrique francophone et anglophone, soutenir le développement de la recherche et des ONGs, promouvoir la gestion des ressources depuis la base en s'appuyant sur les compétences locales, encourager l'adoption de méthodes participatives et consolider les droits des usagers locaux.

Ces objectifs sont matérialisés à partir des quatre activités suivantes: la recherche en partenariat avec les organisations africaines et autres acteurs de développement, la formation et vulgarisation des méthodes participatives, la dissémination de l'information et enfin, le conseil auprès des bailleurs de fonds dans le cadre de la Convention de Lutte Contre la Désertification.

**International Institute for
Environment and Development
3 Endsleigh Street
London
WC1H 0DD**

**Tel: (+44 171) 388 2117
Fax: (+44 171) 388 2826
E-mail: drylands@iiied.org**

ISSN 1357-9320